



Etudiant en CDI - Licenciement pour rupture de bail commercial

Par **Arrowsmith**, le **23/03/2015** à **00:11**

Bonjour,

Je suis étudiant (21 ans) en première année de Master et je travaille à temps partiel dans la restauration rapide pour financer mes études.

Cette semaine, mon employeur m'a annoncé que l'établissement fermera ses portes le 31 mai (dans 2 mois et demi) suite à la rupture d'un bail commercial.

Il me propose une rupture conventionnelle et des reclassements dans des villes très éloignées de chez moi et de ma FAC (Mon contrat prévoit une mobilité dans ma ville et sa banlieue).

J'ai travaillé pour eux du 22/07/2014 au 15/09/2014 en CDD à 25h (Avec en général 2 à 5h complémentaires par semaine)

et

toujours pour le même employeur du 16/09/2014 au 31/05/2015 en CDI à 20h par semaine (Avec les heures complémentaires on se rapproche plus de 23-24h/semaine)

Avant cela :

4 mois à 25h/semaine de juin à septembre 2012 et 1 mois à 20h/semaine de septembre à octobre 2012

Je me demande :

- Si je dois accepter la rupture conventionnelle compte tenu de mon ancienneté et des conséquences sur les conditions d'ouverture des droits aux assurances chômage ?
- Si je dois refuser les propositions de reclassements hors de ma ville et ses environs ?
- Si je dois attendre d'être licencié ?
- Si je toucherai des indemnités de licenciement qui me permettront de vivre au moins un mois (compte tenu de mon ancienneté) ?
- Si compte tenu de mon âge (21 ans), du fait que je suis étudiant et du fait que j'ai travaillé plus de 900h sur les 12 derniers mois, je peux prétendre à des prestations d'assurance

chômage ?

Amicalement,

ArrowS

Par **P.M.**, le **23/03/2015** à **08:51**

Bonjour,

Déjà dans le cadre d'une rupture conventionnelle, il n'est pas prévu de reclassement et elle n'a pas pour vocation de se substituer à un licenciement économique car c'est bien de cela dont il devrait s'agir...

Pour les modalités de votre indemnisations par Pôle Emploi, je vous conseillerais de vous rapprocher de l'organisme...